

Le Président



L'Apel est une **association de type Loi 1901**, dont le fonctionnement est fixé par des statuts. Une association loi 1901 est constituée d'**adhérents ayant réglé une cotisation**. Les adhérents élisent les **membres du conseil d'administration** en assemblée générale. Ce sont ensuite les membres du conseil d'administration qui élisent le bureau, comprenant un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

Pouvoirs du président d'Apel

Le président d'Apel est détenteur des **pouvoirs** habituellement **conférés aux présidents d'associations** :

- il anime l'association et coordonne ses activités ;
- il préside le conseil d'administration et l'assemblée générale ;
- il rédige, avec son secrétaire, le rapport moral d'activités lors de l'AG annuelle, ainsi que le discours d'orientation pour l'année scolaire à venir ;
- il dirige l'administration générale de l'Apel, en veillant au respect des statuts et en assurant les formalités usuelles : déclarations en préfecture, établissement des procès-verbaux d'AG et de CA, etc. ;
- il supervise la comptabilité de l'association tenue par le trésorier ;
- il représente de plein droit l'association devant la justice.

Responsabilités du président d'Apel

Le président d'Apel est en charge des **représentations internes** (chef d'établissement, conseil d'établissement, OGEC) **et externes** (Apel départementale, académique et nationale, commune, entreprises, anciens élèves, etc.).

Le président est **responsable sur ses biens propres en cas de gestion irrégulière**. Il faut savoir que tout dirigeant d'association se rendant coupable de fraude fiscale est passible de sanctions pénales.

Le président d'Apel **adhère au projet du mouvement des Apel**, qui guide son action tout au long de son mandat.

Le président d'Apel et le chef d'établissement œuvrent tous deux au sein de la communauté éducative avec un **objectif commun** : assurer une mission éducative et une instruction de qualité auprès des enfants scolarisés dans l'établissement.

Tout président d'Apel doit avoir à cœur de travailler, avec son équipe et en collaboration avec l'établissement scolaire, dans le **respect** et la **confiance**, et dans un **esprit d'ouverture** et de **dialogue**. Un président d'Apel doit savoir occuper toute sa place, tout en sachant rester à sa place !